

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°1

DÉCISION N° 2372/DEF/SGA

relative aux organismes extérieurs de la direction du service national.

Du 3 janvier 2011

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL : *sous-direction de la réglementation et de la gestion du service national ; bureau de la réglementation.*

DÉCISION N° 2372/DEF/SGA relative aux organismes extérieurs de la direction du service national.

Du 3 janvier 2011

NOR D E F H 1 1 5 0 0 1 8 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 106.1.2

Référence de publication : BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 1.

Vu l'arrêté du 29 juillet 2009 modifié portant organisation de la direction du service national ;

Vu la décision ministérielle n° 009611/DEF du 16 juillet 2010 ⁽¹⁾ ;

Vu l'instruction n° 2500/DEF/SGA/DSN/RGSN/BR du 28 septembre 2009 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement de l'administration centrale et des organismes extérieurs de la direction du service national,

Art. 1er. Au 31 janvier 2011 sont dissous :

- la direction interrégionale de Metz ;
- les bureaux du service national de Dijon, Nancy, Strasbourg et Valenciennes ;
- les centres du service national de Châlons-en Champagne, Compiègne et Montbéliard.

Art. 2. À compter du 1^{er} février 2011 est créé l'établissement du service national Nord-est (Nancy).

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le secrétaire général pour l'administration,

Christian PIOTRE.

(1) n.i. BO.